

Merci à M. Laville pour son article dans Sud Ouest du 29-11-2017.

Les viticulteurs sont toujours aussi peu soucieux de la réglementation.

Même à PREIGNAC où une station d'épuration des effluents viticoles subventionnée à 80 % par nos impôts, a été créée, ils n'ont pas tous adhéré. Tout cela avec des mensonges pour expliquer pourquoi ils n'adhèrent pas à la station. Certains ont continué à rejeter leur effluents viticoles dans le tout-à-l'égout, voire dans le Ciron. Cela a 3 effets d'une part l'arrêt de la station, d'autre part la détérioration du réseau et enfin la pollution. C'est nous qui payons pour ceux qui ne respectent pas la loi et qui donnent des leçons.

Dur d'avoir des viticulteurs sur son territoire : pollution par le glyphosate, augmentation des cancers, pollution des stations d'épuration, mainmise des viticulteurs sur le PLU, etc. Cela fait beaucoup pour les communes viticoles et leurs habitants.

Dix viticulteurs céronnais soupçonnés de pollution

CÉRONS Deux alertes, les 14 et 17 novembre, ont nécessité l'arrêt de la station d'épuration

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) des 2 Rives, et son président Serge Roumazielle, n'en reviennent pas. Malgré les avertissements, la pédagogie et les recommandations faites auprès des viticulteurs céronnais, une récurrence de pollution de la station d'épuration, vient d'être constatée.

Une première alerte a eu lieu le 14 novembre avec l'arrivée, dans la station, d'effluents rouge, entraînant un dépôt mousseux sur la surface des eaux, se transformant rapidement en boue. Le 17 novembre, une récurrence inquiétante pour le fonctionnement de la station, est constatée. La



Les boues rouge se forment à la surface de l'eau de la station d'épuration, détruisant la biomasse. PHOTO SIAEP

station doit être arrêtée pour nettoyage et remise en marche. « Un processus lourd dont le coût avoisine les 25 000 euros. Rappelons qu'il y a environ un an, le même "sabotage"

s'était produit à Cérons, et force est de constater qu'il n'y a pas eu de cas similaire dans les trois autres communes composant le syndicat », constate Didier Audoit, directeur du

syndicat. Une station, comment ça marche ? « Les bactéries œuvrent à la dépollution de l'eau de rejets ménagers, qui est ensuite relâchée propre en Garonne (en fonctionnement normal). Dans ce cas, les bactéries sont détruites par les effluents trop bourratifs. Les eaux, chargées en vin, tuent la biomasse qui se transforme en mousse et boues, qui ne sont autres que les bactéries mortes. Conséquence, la station est neutralisée, et donc inutilisable pour l'ensemble des villages », explique Flavie Remaut.

Un règlement très strict

Les effluents viticoles sont soumis à une réglementation stricte régie par la police des eaux. Ils doivent être stockés dans des cuves ou citernes, avant d'être envoyés vers un centre spécial de traitement, mais en aucun cas être rejetés dans le réseau collec-

tif. Tous les viticulteurs le savent. Il y a sur la commune de Cérons 10 viticulteurs, il est donc facile d'affirmer que c'est l'un d'entre eux qui s'est rendu coupable de cet acte d'incivilité en conclut-on. Aucun d'eux n'a voulu présenter au syndicat les papiers justifiant le traitement des effluents. Une solidarité qui fait de chacun d'eux un coupable potentiel répréhensible devant la loi. C'est donc devant la police des eaux que chacun devra se justifier et nul doute que le coupable sera puni à la hauteur de son geste.

Une réunion est prévue avec l'ensemble des viticulteurs céronnais le lundi 11 décembre à 18 heures à la mairie de Cérons en présence du maire Patrick Soulé, de représentants du SIAEP des 2 Rives, de la SAUR, de la police des eaux et de la Chambre d'agriculture.
Michel Laville

Dix viticulteurs soupçonnés de pollution

CÉRONS Une première alerte le 14 novembre, suivie d'une récurrence le 17 : la station d'épuration de Podensac a subi deux pollutions aux effluents viticoles. Ces derniers, qui proviennent de Cérons, tuent les bactéries qui œuvrent à la dépollution de l'eau. Il a fallu arrêter la station pour la nettoyer. Coup de l'opération : 25 000 euros. Comme aucun des dix viticulteurs de Cérons ne s'est dénoncé, le syndicat intercommunal envisage d'engager une procédure collective. Le maire convoque une réunion le 11 décembre pour tenter de calmer les passions, et trouver le coupable...